

Communiqué de presse

Procédure de consultation sur la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration « **Nous voulons retenir en Suisse les diplômés universitaires étrangers** »

Zurich, le 10 février 2022. Après la perte de la pleine association de la Suisse à Horizon Europe, des mesures propres à renforcer le pôle de recherche et la place économique de notre pays sont plus que bienvenues. A ce titre, scienceindustries souhaite des facilités d'admission pour les étrangers titulaires d'un diplôme universitaire suisse.

« Le succès économique d'un pays dépend fortement de sa capacité à attirer des talents du monde entier – c'est d'ailleurs aussi grâce à cela que les industries suisses de la chimie, de la pharma et des sciences de la vie ont connu une forte croissance ces dernières années », déclare Stephan Mumenthaler, directeur de scienceindustries. « Face à l'évolution démographique et à la demande croissante de personnel technique qualifié, les membres de notre association se sentent particulièrement concernés. Pour faciliter l'installation en Suisse des meilleurs talents, les facilités d'admission peuvent être d'une importance déterminante. Nous voulons pouvoir retenir ici les étudiants étrangers diplômés d'une haute école suisse et leur offrir des perspectives d'avenir. »

Adhésion de fond à la proposition du Conseil fédéral

Dans ce contexte, scienceindustries salue donc la proposition du Conseil fédéral de faciliter l'admission des spécialistes formés dans les hautes écoles suisses en introduisant une exception aux contingents des pays tiers. Ces dernières années, de plus en plus de pays ont mis en place des réglementations spéciales de ce type pour garder les diplômés étrangers dans leur pays ; la Suisse se doit de suivre le mouvement. A lui seul, cependant, cet instrument ne suffit pas à renforcer suffisamment l'attrait d'un maintien en Suisse aux yeux de ces spécialistes, raison pour laquelle scienceindustries propose d'autres mesures encore.

Extension à 12 mois de la durée de recherche d'emploi

Après la fin de leurs études, les personnes originaires de pays tiers peuvent aujourd'hui rester au maximum six mois en Suisse pour y trouver un emploi. Cette durée est à peine suffisante, d'autant plus que juste avant la fin des études, elles doivent consacrer leur temps à la préparation des examens. En comparaison internationale, une durée de six mois compte parmi les plus faibles. Voilà pourquoi scienceindustries demande qu'elle puisse être étendue à 12 mois au maximum, en tant que prolongation unique soumise à autorisation.

Stage volontaire pendant ou après les études

scienceindustries propose également qu'un stage volontaire puisse être effectué pendant les études ou durant la période de recherche d'emploi. Les stages obligatoires dans le cadre d'une formation sont déjà possibles aujourd'hui, mais pas les stages volontaires. Les stages sont pourtant une occasion idéale d'acquérir une première expérience et d'entrer dans le monde du travail ; ils offrent aussi un instrument de sélection aux employeurs.

La réponse complète à la [consultation](#) (seulement en allemand) sur la « Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration pour faciliter l'admission des étrangers diplômés titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse » peut être téléchargée sur notre site Internet.

Renseignements:

Stephan Mumenthaler, directeur
stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch, T +41 44 368 17 20

Pia Guggenbühl, responsable Public Affairs et communication
pia.guggenbuehl@scienceindustries.ch, T +41 44 368 17 44

A propos de scienceindustries

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma, sciences de la vie. Elle se mobilise en faveur de conditions-cadres internationales de premier ordre pour ses quelque 250 entreprises membres. L'industrie chimique, pharmaceutique et des sciences de la vie emploie quelque 70'000 personnes en Suisse. Principale industrie exportatrice de Suisse, elle apporte une contribution importante à la prospérité de notre pays.